ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC

Question écrite n° 57312

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations exprimées par les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), qui n'ont toujours pas obtenu la modification de leur statut. Alors que l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école est sérieusement envisagée, il lui demande s'il entend mener et selon quel calendrier une réflexion identique sur l'intégration des PEGC dans le corps des certifiés afin que leurs légitimes revendications soient entendues.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est actuellement engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement, et d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57312
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 523
Réponse publiée le : 12 février 2001, page 979